

ARRIVE LE
20 MARS 2019

Si votre enfant prend les transports scolaires, se reporter au tableau ci-dessous afin de connaître les documents à fournir et frais de dossier à régler selon votre commune de résidence

Résidents de Bailleau-Armenonville, Bleury-Saint-Symphorien, Ecrosnes, Gallardon, Gas (sauf collégiens arrêt Gas - Mairie *), Yermenonville, Ymeray	* Cas particulier : collégiens résidant à Gas et prenant le car à l'arrêt Gas - Mairie	Résidents de Champseru et Houx
Formulaire d'inscription SIVOS	Formulaire d'inscription SIVOS	Formulaire d'inscription SIVOS
Photo d'identité	Photo d'identité	Photo d'identité
	Formulaire d'inscription collégien de Gas	Formulaire d'inscription FILIBUS *
		Justificatif de domicile de moins de 3 mois *
		Photocopie du livret de famille (parents + enfant) *
		Enveloppe format C5 (162x229mm), + 2 timbres (20g), aux nom et adresse des parents *
Chèque à l'ordre du Trésor Public : 25€ par enfant (50€ maximum par famille pour 2 enfants et +)	Chèque à l'ordre de T.E.L : 25€ par enfant (50€ maximum par famille pour 2 enfants et +)	Chèque à l'ordre de Filibus : 10€ par enfant *
<i>Une majoration de 12€ par enfant (24€ maximum par famille pour 2 enfants et +) sera appliquée pour toute inscription effectuée après la date limite du 31/05/2019</i>		<i>* Sauf élèves de maternelle</i>